

Grand Lieu Communauté

1 rue de la Guillauderie
PA de Tournebride
CS30003
44 118 LA CHEVROLIERE
02 51 70 91 11
grandlieu@grandlieu.fr



COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, définies comme étant celles qui ont pour objet la création, l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion (notamment par l'achat, la vente ou la location d'immeubles) de toute zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire
- Gens du voyage
 - o Aménagement entretien gestion aires d'accueil des gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie, prévue à l'article L 5214-16-II-2 du CGCT
 - o La coordination, la signature et l'animation des actions afférentes à des opérations pour l'amélioration de l'habitat notamment OPAH et toute opération similaire ;
 - o La participation aux actions mises en place par l'association pour l'habitat des jeunes sur le territoire de Grand Lieu.
 - o L'établissement d'un Programme Local de l'Habitat ;
 - o Possibilité de participer au financement des opérations de construction de logements sociaux par l'attribution de garanties d'emprunt.

OBSERVATIONS

La Communauté de communes a adopté son premier PLH le 31 mai 2017 pour une période de 6 ans. Il a été prolongé pour une durée de 2 an supplémentaire. L'élaboration d'un nouveau PLH a été prescrite le 26 septembre 2023.

Le territoire de la communauté de communes est également couvert par le SCoT du Pays de Retz, approuvé le 28 juin 2013.